



**SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE**

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES  
Tél : 04.68.22.18.53

**Délibération N° 2023 - 35**

**L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre**, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

**Etaient présents :**

**PMM CU :** MMES. Rosemary DROUILLOT – Alexandra MAILLOCHAUD - Sara TOURNÉ.

MS. Modeste BOSQUE - Gilles CASAS – Michel CRETON - Jean-François FABRE – Jean-Louis FOUR - Rodolphe LAFFONT - Théophile MARTINEZ – Jean-Charles MORICONI – Gérard NOLLEVALLE - Louis PUIG – Olivier RABAT - François RALLO.

**CC Sud Roussillon :** MMES. Nathalie PINEAU – Colette ROIG.

MS. Robert DIAZ - Thierry DEL POSO – Jean-André MAGDALOU – Robert OLIVE – Louis SALA – Jean-Jacques THIBAUT - René WALLEZ.

**CC Aspres :** MMES. Céline DAVESA - Luce FAXULA.

MS. Philippe BRETEAU - Luc DEVEZE – Gilbert FANTIN - Denis FERRER.

**CC ACVI :** MMES. Maria CABRERA – Annie PEZIN.

**Etaient absents et excusés :**

**PMM CU :** MME. Christine RODRIGUEZ.

MS. Jean-Pierre LEROY – André RADONDY - Jean-François REGNIER – Max TIBAC.

**CC Sud Roussillon :** M. Christophe MANAS.

**CC Aspres :** MMES. Annie LELAURAIN - Maya LESNÉ.

MS. Rémy ATTARD - Francis AUSSEIL – Patrick BELLEGARDE - Maurice DEBRAY.

**CC ACVI :**

**Etaient absents :**

**PMM CU :** M. Georges PUIG

**CC Sud Roussillon :**

**CC Aspres :** M. Patrick MAURAN

**CC ACVI :** M. Raymond PLA

**Avaient donné procuration :**

**CC Aspres :** MME Annie LELAURAIN donne pouvoir à Gilbert FANTIN.

M. Francis AUSSEIL donne pouvoir à Céline DAVESA.

**Assistaient également à la séance :**

MMES. Sandrine BOSSOREIL - Élodie DUSSAUSSOIS - Lorie VERGNES – Morgane BOISRAMÉ – Isabelle PERRÉE – Christelle PLAGES.

MS. Christian DISLAIR – Marc GIMBERNAT – Roland MIVIÈRE -Jean-Claude TORRENS.

**A été élu secrétaire de séance :**

**M.** Rodolphe LAFFONT.

**Portage du volet scientifique du crabe bleu**

**Dossier présenté par** – Alexandra MAILLOCHAUD, Vice-présidente déléguée

Le comité syndical réuni en séance publique,

La récente apparition du Crabe bleu dans le Complexe Lagunaire de Canet Saint Nazaire, depuis 2020, inquiète le Gestionnaire et les acteurs locaux impliqués dans la gestion et la préservation de ce site. Cette espèce est en effet connue pour avoir une capacité de reproduction exceptionnelle, ajoutée à un comportement prédateur agressif et vorace envers de nombreux organismes vivants dans la lagune.

Les plus de 10 tonnes pêchées dans l'étang de Canet St Nazaire, durant l'été 2021 (15 tonnes en 2022), ont incité l'Etat et la Région Occitanie à mettre en œuvre un Plan d'Action Régional « Crabe Bleu » afin de lutter contre cette espèce et limiter son impact sur la biodiversité locale.

Ce plan d'action Régional intègre notamment un volet « études scientifiques de Recherche » pour mieux connaître cette espèce invasive, déterminer son impact de prédation sur le milieu naturel, rechercher des failles biologiques ou abiotiques permettant de le contraindre dans son développement.

Du fait de l'impact certain qu'a cette espèce sur la biodiversité, de son rôle de gestionnaire et d'animateur du site Natura 2000, la Région Occitanie a sollicité le SMBVR pour tenir le rôle de « Porteur de Projet » du volet scientifique du Plan d'Action Régional durant les deux ans du programme scientifique.

Etabli sur une année de financement 2022, reconductible en 2023, le SMBVR a sollicité auprès des organismes publics, la reconduction de cette première année d'investigation. Il est proposé au Conseil Syndical de valider le rôle de Porteur de Projet du programme scientifique, pour la seconde année estimée à 173 251,52 € sous réserve de la garantie de bénéficier d'un financement de 90% de l'Etat et de la Région reparti comme suit :

45% Etat (SGAR) soit 83 695,39 €

45% Région Occitanie soit 83 695,39 €


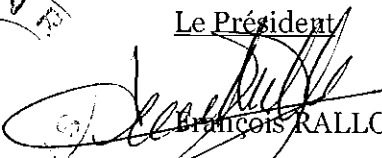
10% SMBVR (autofinancement) soit 18 598,98 €

**Le comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Vice-président délégué et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les financements relatifs à ce projet auprès de l'ensemble des partenaires.
- **DECLARE** que les sommes nécessaires à l'exécution de ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2024 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

**Pour : 34 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.**

  
Le Président  
  
FRANÇOIS RALLO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette délibération. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R.421-5 du Code de la justice Administrative.